

Commune d'Oupia (34)



Appel d'offre

**Pour l'installation d'une gérance de l'épicerie du village
dans le cadre d'une Délégation de Service Public**



Mairie OUPIA

Tél 04 68 91 20 87

Fax 04 68 91 43 52

mairie.oupia@wanadoo.fr

Contexte

Un appel à candidature est lancé pour l'installation d'un gérant de l'épicerie du village café /snack/petite restauration/multi-services, « *L'Especiariá* ».

Cette gérance est formalisée par une Délégation de Service Public associée à un cahier des charges sous la forme d'un contrat d'affermage.

La municipalité d'Oupia s'engage à maintenir ce service de proximité, lieu de rencontre, de partage et d'engagement : bien plus qu'une épicerie, c'est un lieu de sociabilité participant au vivre ensemble.

La commune d'Oupia est propriétaire du bâtiment où est située ce commerce ainsi que du fonds de commerce et de la licence III associés à ce café. Au-dessus du lieu commercial est aménagé un logement communal type 4 de 95 m².

Ce bâtiment est situé sur l'un des endroits remarquables du village, la place de l'Eglise.



Un financement a été engagé en 2022 par la municipalité pour équiper la cuisine aux normes et installer tout le nécessaire pour démarrer une activité d'épicerie, de petite restauration, de bar avec la licence III. Pour augmenter la capacité d'accueil et le confort de tous, avec le concours de l'Etat (DETR), une terrasse couverte avec des panneaux amovibles a été ajoutée. De plus, pour favoriser et soutenir le gérant, la mairie prend en en charge les factures d'eau et d'électricité et lui demande un loyer mensuel modéré de 80 €.

Présentation de la commune



"On ne vient pas à Oupia par hasard."

Au cœur des vignobles, niché au pied de la Serre, Oupia, loin de se replier sur lui-même a su développer une *dynamique* sociale et culturelle qui lui est propre.

Aujourd'hui sa population (276 habitants) rassemble de nombreuses nationalités qui participent activement à la vie du village.

D'artistes en résidence pour le festival "Les Insolites d'Oupia" le 14 juillet en galeries d'art, de commerces multi services en restaurant, d'un marché du samedi aux nombreuses animations qui ponctuent l'année, d'une ouverture à la culture avec une bibliothèque et un tissu associatif très actif proposant de nombreuses animations, Oupia est un village où le bien vivre ensemble n'est pas qu'une simple formule.

Oupia est un petit village de l'Hérault, au cœur du Minervois, à mi-chemin entre Carcassonne et Béziers (environ 40 min), entre Toulouse et Montpellier (80 min) qui intègre la Communauté des Communes du Minervois au Caroux.



Les écoliers, collégiens (3km d'Oupia), les lycéens (15km d'Oupia), bénéficient d'un ramassage scolaire vers les établissements de proximité. De plus, le village bénéficie d'un accueil périscolaire, (3km d'Oupia) de qualité, proposé par la Communauté des Communes du Minervois au Caroux.

Présentation de L'Especiariá



Surface de la terrasse, 40 m²

Terrasse version hiver

Terrasse version été



Des animations



La boutique épicerie



Le plan avec l'espace boutique et cuisine équipée



Règlement de l'appel d'offre

CONTRAT D'AFFERMAGE DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Appel d'offre public : national • Date de parution : 24/02/2023 • Date de clôture : 24/03/2023 • Localisation : 34 - Hérault (Occitanie) Type : AAPC. Services. Procédure : délégation de service public • Secteur d'activité : Autre

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR PUBLIC : MAIRIE OUPIA 34210 OUPIA
TEXTE LÉGAL DE L'APPEL D'OFFRE (MARCHÉ PUBLIC) AVIS D'APPEL À CANDIDATURE
COMMUNE D'OUPIA (34210) DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Autorité délégante : commune d'Oupia représentée par son maire **Mme Laurie Gomez**.

-Objet de délégation de service public : la commune d'Oupia décide par le biais d'une délégation de service public de confier la gestion d'un commerce multiservice de proximité avec café-snack-épicerie et alimentation, situé 1, place de l'Eglise à Oupia, propriété communale, à un exploitant indépendant, pour une installation au plus tôt le 1^{er} avril 2023 et au plus tard le 1^{er} mai 2023, pour une durée de 1 an en période d'essai à compter de la date effective d'installation puis renouvelable ensuite par période de 3 ans.

Cette procédure est prévue et organisée par la loi n° 93-122 modifiée du 29 janvier 1993, dite « loi Sapin » et ses textes d'application relatifs à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

-Nature de la convention : contrat d'affermage dans le cadre d'une convention de délégation de service public.

-Date limite de réception des candidatures : vendredi 24 mars 2023 à 18h.

-Lieu où l'on peut obtenir des renseignements : sur rendez-vous à la mairie d'Oupia (34 210) Tél. 04.68.91.20.87
E-mail : mairie.oupia@wanadoo.fr

-Modalités d'envoi des candidatures : les dossiers doivent parvenir à la mairie d'Oupia, 22 avenue de la Mairie, 34 210 OUPIA, avant le **24 mars 2023 à 18 heures**, sous double enveloppe cachetée.

-L'enveloppe extérieure anonyme portera l'adresse de la mairie et la mention suivante : contrat d'affermage dans le cadre d'une convention de délégation de service public pour un commerce multiservices-épicerie-snack-café.

-Contenu du dossier (enveloppe intérieure)

Chaque candidat (personne physique ou représentant de personne morale) devra se conformer au cahier des charges à retirer à la mairie d'Oupia et produire un dossier constitué par :

-Lettre de candidature et de motivation ;

- Curriculum vitae mentionnant notamment les diplômes et les expériences professionnelles dans le domaine du commerce et de la vente, de la restauration, et/ou de l'exploitation d'un débit de boissons ;

-Demande de permis d'exploitation à la mairie pour la gérance d'un débit de boissons (licence III)

-Attestation de formation HACCP

-Projet d'exploitation et de développement de la structure, objet de la présente délégation ;

-Derniers bilans et comptes d'exploitation détaillés des affaires précédemment gérées

-Attestation sur l'honneur de non condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire, au cours des 5 dernières années ;

-Certificats sociaux et fiscaux s'il y a lieu (justificatifs couverture sociale, situation au regard des impôts).

-Copie du permis B

SELECTION

Elle se fera sur la base des éléments remis par le candidat, selon les critères figurant ci-dessus. Les candidats les mieux classés seront reçus en audition, les autres candidatures étant rejetées. Chaque candidat recevra une réponse fin mars.

Audition : ce critère sera analysé sur la base d'une soutenance lors de laquelle seront jugées les qualités de gestion financière et d'organisation d'un commerce, de communication, de savoir-être du candidat, critères essentiels du fait des exigences qualité en matière d'expérience client.